



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



## > Edito

La lutte contre l'effet de serre s'est hissée en quelques années au rang de grande priorité. Désormais, pas un sommet international, pas de proclamation en faveur de l'environnement qui n'y fasse référence.

Trop souvent cependant, les mesures préconisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre restent floues et nous paraissent hors de portée. Défaut de pédagogie ou difficulté de passer du registre de l'incantation à celui du "monde réel" ? Le résultat est que l'on tarde à prendre conscience que de multiples actions peuvent être mises en pratique par tous les acteurs de la société, du grand public à l'entreprise en passant par la collectivité et ses gestionnaires.

Les initiatives ne manquent pas. Toutes les régions sont à présent dotées de dispositifs visant à encourager la maîtrise et les économies d'énergie. Des communes, des particuliers se mettent aux énergies renouvelables et s'équipent en conséquence. Pour beaucoup d'entreprise enfin, de telles actions relèvent du souci partagé de réduire les coûts.

Ces expériences, bien que nombreuses, sont souvent peu connues. Parfois confidentielles, peu valorisées, elles ne parviennent pas à franchir les limites du bassin de vie dans lequel elles s'implantent, et ne s'évadent pas des colonnes de revues spécialisées.

A travers **le programme PRIVILEGES**, l'Union Européenne, l'ADEME, le WWF-France, la Ville de Chalon-sur-Saône et la Maison de l'Environnement ont choisi de faciliter cet échange d'expériences.

Ces partenaires n'entendent pas en rester là. Au delà d'un simple porté à connaissance, ils ont pris un engagement à la fois concret et fortement symbolique.

Dans le domaine de l'environnement, la ville et le bassin industriel de Chalon-sur-Saône poursuivent depuis longtemps une démarche de qualité. Politique urbaine, gestion collective, lutte contre la pollution sont au cœur de leur action. Aujourd'hui, ils sont donc décidés à aller plus loin. Grâce à des mesures appropriées, montrer qu'il est possible en trois ans de réduire les émissions de gaz à effet de serre au moins autant que le prévoient les engagements internationaux sur une période de... dix ans !

Les partenaires **du programme PRIVILEGES** ont donc trois ans pour y parvenir. Trois ans, également, pour entraîner à leur suite d'autres collectivités, d'autres entreprises. Pour le plus grand bien de l'environnement et du climat c'est à dire pour notre plus grand bien.

# Le programme PRIVILEGES

## > pour relever le défi des changements climatiques

Recevant l'énergie du soleil, la terre en renvoie la plus grande partie dans l'atmosphère. Elle n'en conserve qu'une fraction, piégée par un effet de serre naturel, à l'origine du maintien d'une température de 15°C en moyenne à la surface du globe.

Or - et voilà le changement - depuis le début de l'ère industrielle (1850), l'activité humaine relâche dans l'atmosphère des quantités croissantes de gaz, qui amplifient de façon dangereuse et anormale l'effet de serre. De fait, cette énergie solaire supposée retourner dans l'atmosphère, reste captive, piégée comme sous une serre. Et comme sous une serre, la chaleur augmente dans une proportion et à une vitesse considérables. Ces gaz, parmi lesquels on compte le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane, le protoxyde d'azote, et les CFC, proviennent en particulier de la combustion de l'énergie fossile (pétrole, gaz naturel, charbon), véritable pilier de notre système de production et de consommation.

Nos émissions de gaz à effet de serre ont été multipliées par douze depuis le début de l'ère industrielle, et continuent leur folle croissance, avec en tête les secteurs de l'industrie, des transports, du logement et de l'agriculture. C'est à une pollution sans précédent dans l'histoire de l'humanité que nous devons faire face aujourd'hui, et qui est à l'origine d'une augmentation de 0,6°C de la température moyenne du globe. Selon les scientifiques, cette augmentation pour le XXI<sup>e</sup> siècle est encore plus alarmante, de 1,5 à 5,8°C. Redoutable.

Qu'un seul élément du système climatique – ici, la température - soit brutalement modifié et c'est toute une série complexe de réactions en chaîne qui se répandraient à la surface du globe. Ce réchauffement n'épargne pas même les océans, considérés à juste titre comme le régulateur thermique de notre planète, et élément déterminant de la plupart des climats locaux qui affectent nos latitudes.

Ouvrons les yeux : avec un doublement de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, prévision la plus optimiste pour le XXI<sup>e</sup> siècle, l'humanité fonce droit dans le mur. Les impacts prévisibles du changement climatique appartiennent déjà au présent. Et ce premier constat est accablant : montée des océans, avancée des déserts, recul des glaciers, fonte de la calotte glaciaire, tempêtes, inondations, autant de perturbations qui provoquent d'ores et déjà de lourds impacts à l'humanité (impacts sanitaires, agricoles, socio-économiques...) et auront de graves répercussions sur la faune et la flore. Leurs premiers signes sont manifestes, et il serait criminel d'en sous-estimer l'ampleur.



## Petit glossaire climatique

- Moins dix huit** Sans atmosphère, notre planète ne serait guère viable, avec une température moyenne de  $- 18^{\circ}\text{C}$ . Si l'effet de serre naturel a permis à la vie de se développer, la pollution atmosphérique nous entraîne vers la surchauffe.
- Bilan radiatif** C'est la différence entre l'énergie reçue du soleil et celle renvoyée par la terre. Le bilan radiatif de l'atmosphère est affecté par les gaz à effet de serre (augmentation de la température) mais également par divers éléments réfrigérants.
- Réfrigérants** Des aérosols issus de la pollution humaine (dioxyde de soufre, poussières), rejetés dans l'atmosphère, renvoient directement les infrarouges solaires avant qu'ils n'atteignent la surface de la Terre. Mais ce « refroidissement » reste mineur face à l'ampleur de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat**  
(GIEC en français, IPCC en anglais). Plus de 2600 scientifiques (physiciens, météorologues...) réunis par l'ONU depuis 1986. Ce sont eux qui nous alertent sur les conséquences d'un dérèglement du climat.
- Modélisation** Le GIECC a testé une quinzaine de modèles climatiques qui simulent sur ordinateur l'évolution du climat. Leurs résultats convergent tous : augmentation de la température moyenne de la Terre, intensification du cycle hydrologique, instabilité, etc.
- Fiabilité** Pour être certain du résultat, le GIEC a simulé, grâce à ces mêmes modèles, l'évolution des climats passés. Puisque ça concorde avec la réalité, les prévisions pour l'avenir sont fiables.
- Durée de vie** Douze ans pour le méthane rejeté dans l'atmosphère, un siècle pour le gaz carbonique, 50 000 ans pour certains dérivés du carbone (CFC). Si l'on stoppait demain ces émissions, leurs effets « réchauffants » se poursuivraient encore longtemps. Raison de plus pour agir vite !
- Agir pour le climat** A chacun d'agir selon ses convictions. En modérant sa consommation d'énergie, en circulant en transports en commun, en développant la production d'énergie renouvelable, en interpellant les décideurs. Agir pour le climat, c'est permettre aux générations qui nous suivent de bénéficier d'une planète vivante !

# Le programme PRIVILEGES

## > un défi pour l'avenir

Le programme PRIVILEGES (Projet d'Initiative des villes pour la réduction des gaz à effet de serre) s'inscrit parmi les projets de démonstration LIFE-Environnement proposés par la Commission Européenne dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Il s'appliquera à l'agglomération de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) jusqu'au 31 août 2005, en vue de démontrer qu'il est possible, sur un territoire, de parvenir à diminuer les émissions de gaz à effet de serre plus rapidement et plus vigoureusement que ne le stipulent les engagements de la France et de l'Europe sanctionnés par les accords de Kyoto signés en novembre 1997<sup>1</sup>.

Si le respect de ces engagements dépend de mesures générales adoptées au niveau national et communautaire, il est clair que seule la mise en œuvre de politiques locales concrètes et efficaces permettra de répondre au double enjeu du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

Le programme PRIVILEGES vise à mobiliser tous les acteurs locaux d'un territoire : municipalité, services administratifs, établissements publics, entreprises, ménages, etc. Pour y parvenir, il sera coordonné par le WWF-France, la Maison de l'Environnement et la ville de Chalon-sur-Saône, en étroite partenariat avec les entreprises qui en sont adhérentes, la ville de Chalon-sur-Saône et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) représentée par sa délégation régionale.

Le caractère innovant de ce partenariat est à souligner, tant il est peu fréquent d'assister, en France, à une telle alliance entre une ONG internationale, une collectivité locale, un établissement public de l'Etat et une structure locale de regroupement d'entreprises.



---

<sup>1</sup> Les quinze Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à réduire de 8 % leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010 par rapport à 1990. Alors que la France ne s'est engagée qu'à stabiliser ses émissions, l'ensemble des pays industrialisés doivent parvenir à une réduction de 5,2 % toujours d'ici 2010.

### **Le programme PRIVILEGES comporte plusieurs volets :**

- La réalisation d'un plan d'action « éco-industriel », destiné à réduire les entrées/sorties de flux (énergie, eau, matières premières, déchets, émissions polluantes dont gaz à effet de serre) à l'échelle du bassin industriel.
- La mise en œuvre d'un plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les collectivités, basé sur un échange d'expériences innovantes en France et en Europe, visant à la maîtrise et l'économie d'énergie, et le recours aux énergies renouvelables.
- La diffusion de la malle pédagogique « Pour un degré de plus », objet d'un partenariat de niveau national entre le WWF France, l'ADEME et l'association française des Petits Débrouillards.
- Un site internet conçu comme outil opérationnel de concertation et de diffusion de ces actions.
- La réalisation de deux expositions sur les thèmes des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

### **Les résultats attendus du programme PRIVILEGES sont ambitieux :**

- En trois ans seulement au lieu de dix comme le stipulent les accords de Kyoto, le programme PRIVILEGES a pour but de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre à Chalon-sur-Saône et dans une dizaine d'autres collectivités.
- La promotion et la diffusion des actions entreprises, aux niveaux national et européen, doivent permettre une utilisation des acquis du programme PRIVILEGES par plus de 50 collectivités locales.

# Chalon-sur-Saône

## > vitrine du programme PRIVILEGES



La ville de Chalon-sur-Saône compte 52 000 habitants. Carrefour économique, elle se situe le long de la Saône et aujourd'hui de l'autoroute A6. Sous-Préfecture de la Saône-et-Loire, la ville est proche des vignobles de Bourgogne.

### • La Ville de Chalon-sur-Saône et la maîtrise des gaz à effet de serre

Dès 1990, Chalon-sur-Saône se dote des outils classiques des collectivités françaises :

- 1 déchetterie créée en 1993
- 1 réseau de surveillance de l'air créé en 1994
- 1 station d'épuration rénovée
- mise en place de la collecte sélective

En 1991, elle innove avec la Maison de l'environnement.

En 1993, elle monte un plan municipal de l'environnement.

En 1994, elle ratifie la charte de l'environnement.

### • Les transports

Depuis 1997, la ville possède 12 véhicules GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) qui ont l'avantage d'émettre moins de CO<sub>2</sub> (moins 17 % par rapport à l'essence, et moins 3 % par rapport au diesel). Les véhicules GPL représentent 8,2 % du parc véhicules légers.

De plus, certains véhicules bénéficient de la pastille verte. Le parc est en cours de renouvellement avec des véhicules de nouvelle génération donc moins polluants. Les véhicules avec la pastille verte représentent 26,5 % du parc véhicules légers.

En ce qui concerne le suivi du parc existant, le Garage Municipal effectue en interne une moyenne de 140 contrôles pollution tous les ans en plus des 130 contrôles techniques obligatoires réalisés par un organisme agréé.

### Les cheminements piétons et cyclables sont aussi à l'honneur.

Avec l'agglomération, la ville passe d'une politique du vélo à une politique des déplacements intégrant les transports collectifs, se concrétisant par un Plan de Déplacement Urbain volontaire. A ce jour, 25 kms de pistes ou voies cyclables sont réalisés à Chalon-sur-Saône.



### • La cogénération

En janvier 2000, la Ville de Chalon-sur-Saône et son concessionnaire CUR-CHAL ont décidé d'installer une turbine de cogénération de 28 MW électriques fonctionnant au gaz, afin d'alimenter le réseau de chaleur de l'habitat collectif et de fournir, parallèlement de l'électricité.

L'impact sur l'environnement se traduit par : 31 tonnes de poussières, 307 tonnes de SO<sub>2</sub>, 38 tonnes de NO<sub>x</sub>, en moins rejetées dans l'atmosphère.

L'utilisation du gaz a permis d'éviter la combustion de 12000 tonnes de charbon et 5000 tonnes de fioul en une année.

## • L'éclairage public et les économies d'énergie

. **Eclairage Public.** Depuis 1980, le Service Electrique Urbain travaille sur les économies en recherchant le meilleur rapport flux lumineux/consommation. Aussi, 210 Tonnes Equivalents Pétrole (TEP) ont été économisées, soit  $210 \text{ T} \times 4000 \text{ Kwh} = 840\,000 \text{ KWh}$ .

. **Consommation.** Ajustement des puissances électriques réelles et des abonnements souscrits à E.D.F. Amélioration environnement.

. **Régulation du trafic.** En 1990, il a été installé un poste de régulation des feux tricolores ayant un impact non négligeable sur la pollution et notamment : plus de fluidité du trafic = moins de consommation de carburant = moins d'émission des gaz d'échappement ; moins de bruit (démarrage, freinage,...) ; gain de temps pour les usagers.

. **Consommation.** Les consommations ont été réduites en utilisant autant que faire se peut les LED et lampes Très Basse Tension. Ces lampes ont permis de réduire les effets de serre puisque les déplacements en véhicules pour l'entretien ont été divisés par 5,2.



## • Energie et bâtiments à la ville de Chalon-sur-Saône

En 1991, une cellule énergie à la Mairie de Chalon-sur-Saône est créée, et des travaux sont immédiatement entrepris. Résultats, en 1993, les économies d'énergie sont de -10 %.

⊕ résultat : 5 % d'économies supplémentaires

- 350 bâtiments à gérer
- 1000 compteurs
- 1,7 M euros de budget de fluides
- 30 K euros de budget de travaux par an.

Après la sensibilisation des différents services municipaux en 1997, la consommation de gaz entre 1996 et 1997 a baissé de 4 % ou 57 TEP ou

**138 tonnes de CO<sub>2</sub>**.



## • Le système de management environnemental expérimenté dans 3 services municipaux

En 1999, le Direction Générale de la Ville de Chalon-sur-Saône confie à trois services techniques une expérimentation de démarche environnementale en s'appuyant sur le « Système de Management Environnemental » (S.M.E.).

Ces trois services sont les Ateliers Municipaux, les Espaces Verts et le Service Environnement Propreté. L'assistance de la Maison de l'Environnement a permis de formaliser cette démarche.

Depuis 3 ans, 95 270 € ont été consacrés à cette démarche avec quelques actions intéressantes et un engagement de l'ensemble des personnels (environ 200 agents pour les trois services).

# Le programme PRIVILEGES

## > plan d'action éco-industriel

Ce plan vise à décliner au niveau local les principaux concepts de l'écologie industrielle pour :

- Effectuer un bilan des flux d'énergie et de déchets (et donc, à travers eux, des émissions de gaz à effet de serre) au niveau du bassin chalon nais.
- Définir un plan d'action devant permettre de limiter ces entrées/sorties de flux, en valorisant les synergies locales et en réduisant les gaspillages (en clair, le déchet d'une entreprise peut devenir une source d'énergie ou de matière première pour une autre...)
- Mettre en œuvre ce plan d'action avec les entreprises locales, assurer son suivi et mesurer son impact.

Des actions d'accompagnement renforceront ces capacités locales : rencontres thématiques sur la construction HQE (Haute Qualité Environnement), l'éco-certification des produits, le transport et la logistique ; édition d'un « guide des bonnes pratiques » visant à convaincre les personnels de modifier leurs pratiques dans un sens de plus grande économie et de lutte contre le gaspillage (énergie électrique, papier et documents, usage des véhicules, etc).

En s'appuyant sur le Fonds pour l'Innovation à l'Environnement (F.I.E.) l'enjeu du plan d'action éco industriel est un principe du gagnant gagnant. En favorisant la réflexion des industriels et des prestataires de service locaux à la qualité de vie de la cité, le plan d'action vise à identifier les économies possibles à réaliser par les technologies propres, le management environnemental et les économies de fluides et matières premières.

>>>



## Le programme comprend :

- La réalisation d'un bilan énergétique des zones industrielles de l'agglomération chalonnaise portant sur une centaine d'entreprises et conduisant à des propositions d'action globales et concertées et à une mise en œuvre effective. Tous les secteurs de l'entreprise seront examinés. Les zones de gain potentiels les plus élevées sont l'utilisation de l'énergie, les économies de fluides, les procédés de fabrication, les achats de fournitures, la gestion des déchets, le transports des marchandises.
- Un projet de charte d'objectif est en discussion pour que les entreprises qui bénéficient de cette aide technique s'engagent à réduire de façon significative leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour aider concrètement les entreprises, a été créé le Fonds pour l'Innovation à l'Environnement. Ce Fonds met à disposition du personnel en temps partagé, réalise les diagnostics d'entreprise, aide au montage des dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement, réalise l'accompagnement à l'ISO 14 001 (norme du management environnementale) deux des douze premières entreprises françaises certifiées ISO 14 001 étaient chalonnaises et adhérentes au FIE !, propose une veille juridique, assure le montage d'opérations de communication, anime des réunions d'information, conduit des actions de formation.

L'objectif est de prouver qu'il est possible d'associer tous les acteurs locaux à la construction d'un monde conciliant développement économique et environnement.

# Le programme PRIVILEGES

## > plan local par les collectivités

**Destiné aux collectivités, ce plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre comporte trois phases :**

- Un recensement des actions innovantes engagées par les collectivités locales, en France et en Europe, comprenant une évaluation de leur impact écologique, social et économique et les conditions de leur répliquabilité.
- Leur diffusion auprès du plus grand nombre, notamment au cours d'un congrès qui se déroulera à l'automne 2003, puis par l'envoi des actes.
- Une application locale des mesures les plus adaptées en matière de maîtrise et d'économie d'énergie, et de recours aux énergies renouvelables, comprenant la mesure de leur impact sur les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Ces actions seront recherchées dans tous les domaines intéressant les gestionnaires de collectivités : l'éclairage public et la signalisation, la gestion des bâtiments (régulation thermique et éclairage des écoles maternelles et primaires, des centres sportifs, des bâtiments abritant les services de la mairie, etc), les nouvelles constructions ou l'adaptation des constructions existantes (label Haute Qualité Environnement comprenant l'isolation thermique et phonique du bâti, l'emploi des matériaux les moins nocifs et dont la fabrication est la plus économe en énergie, le recours aux énergies renouvelables tels que les chauffe-eau solaires), les transports de personnes et de marchandises (par un recours accru aux transports collectifs, la réalisation de réseaux de pistes cyclables, l'incitation au covoiturage, l'organisation « durable » des livraisons de marchandises en centre-ville, l'évacuation des déchets par des modes alternatifs à la route, etc).



Des mesures intéressant tant le secteur privé (entreprises) que la population seront recherchées, relatives en particulier aux aides financières, à la fiscalité, à la réglementation (primes à l'installation pour les énergies renouvelables, aides au transport destinées aux entreprises qui recourent aux « transports propres »), à l'exploitation municipale d'unités de production d'énergie renouvelable (installation micro-hydrauliques, éoliennes, photo-voltaïque, méthanisation et bio-gaz, etc).

L'objectif de ce plan d'action est d'identifier au moins 50 « bonnes solutions » destinées à composer, à l'occasion du Congrès qui sera organisé à Chalon-sur-Saône à l'automne 2003, une ébauche de « ville idéale engagée pour une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre ».

Puisant dans ce panel de mesures, la ville et l'agglomération de Chalon-sur-Saône chercheront à mettre en place les actions qui leur paraîtront les plus pertinentes, tandis que l'ensemble des partenaires du programme PRIVILEGES proposeront à d'autres collectivités de suivre ces exemples.



A noter enfin que l'enquête initiale qui sera effectuée afin d'identifier ces bons exemples ira plus loin que la seule mise en valeur, outre les bilans de maîtrise et d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'attachera à montrer les incidences en terme d'investissements et de temps de retour sur investissement, d'économies budgétaires réalisées ou attendues à terme, d'amélioration du confort et de la qualité de la vie locale et d'emplois préservés ou créés.



### Projet d'aménagement d'un quartier à haute qualité environnementale

La Ville de Chalon-sur-Saône mène une initiative innovante dans le domaine de l'habitat avec une approche respectueuse du développement durable. Le projet se situe à Saint-Jean-des-Vignes où 20 ha voués à l'habitat restent à aménager.

Il s'agit de concevoir un quartier de « Haute Qualité Environnementale » (HQE). 14 cibles sont examinées ; elles concernent notamment :

- la relation du bâtiment avec l'environnement
- les choix des procédés et produits de construction
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets
- le confort acoustique
- la gestion de l'énergie

Le projet tente d'apporter des solutions respectueuses de l'homme et de son environnement dans ces domaines.

Ce projet est encouragé par le Ministère de l'Équipement, puisque le projet a été lauréat de l'appel à propositions du PUCA (organe du Ministère pour l'incitation à l'innovation) intitulé « villa urbaine dense ».

#### Concernant les transports

Les trajets domicile/travail sont réduits. Offrir une offre de logement en centre ville contribue à maîtriser l'étalement urbain et donc ces trajets.

Les transports en commun sont privilégiés. En amont des projets, la possibilité de desservir facilement ce site a été validé.

Les cheminements piétons et cyclables sont aussi à l'honneur.

Un cheminement piéton et cyclable cohérent avec les cheminements environnants ont été étudiés.

#### Concernant le mode de chauffage

Cette question est tout particulièrement étudiée. Et la ville a confié à un bureau d'études spécialisé une étude pour l'aider à choisir le mode de chauffage le plus adapté et le plus respectueux du développement durable.

La géothermie (méthode qui consiste à exploiter la chaleur des nappes souterraines) et la cogénération sont étudiées en priorité.

# Le programme PRIVILEGES

## > des outils pour le grand public

### La mallette pédagogique « Pour 1 degré de + »

Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ne sont pas seulement de la responsabilité des industries ou des collectivités. Le public, les citoyens quelque soit leur âge, ont leur part de responsabilité. Pour qu'ils aient en main toutes les données du problème, le projet « Privilèges » a prévu de sensibiliser la population et particulièrement les jeunes aux phénomènes des changements climatiques et aux enjeux liés aux économies d'énergie et à la promotion des sources d'énergie renouvelable.

Pour cela le WWF s'appuiera sur la mallette pédagogique " 1 degré de + ", que l'Organisation de protection de la nature a financée et qui a été conçue par l'Association Française des Petits Débrouillards avec le concours de l'ADEME.

Cette mallette contient une première partie proprement pédagogique avec 30 expériences scientifiques qui permettent d'aborder les thèmes de l'atmosphère, du climat et des activités humaines qui ont une influence sur le climat, du petit matériel et des affiches destinées aux expériences, un memento pour que les jeunes gardent trace de leur recherche, des fiches destinées aux animateurs (fond documentaire et pistes pédagogiques), une deuxième partie plus ludique avec un jeu de plateau sur les trois mêmes sujet avec en plus des gestes écologiques au quotidien.

La mallette pédagogique « 1 degré de + » sera utilisée dès la première année par 2000 élèves de l'agglomération de Chalon-sur-Saône.



### Les autres outils

Le programme PRIVILEGES comportera d'autres mesures d'accompagnement destinées à impliquer la population locale. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- Un site internet conçu comme outil opérationnel de concertation et de diffusion.
- La réalisation de deux expositions sur les thèmes des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

Actuellement au stade de la pré-conception, ces mesures ne font pas l'objet d'un développement particulier dans le cadre du présent dossier de presse.

# Le programme PRIVILEGES

## > calendrier indicatif

On l'a compris, il s'agira de démontrer qu'un plan d'actions destinées à lutter contre les changements climatiques revient de fait à promouvoir un modèle local de société reposant sur le développement durable, basé sur le respect de l'environnement, du social et de l'économie.

| Actions                              | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|
| Bilan énergétique des entreprises    |      | ■    |      |      |
| Mise en œuvre du plan éco-industriel |      |      | ■    | ■    |
| Evaluation des résultats du plan     |      |      | ■    | ■    |
| Enquête auprès des collectivités     | ■    | ■    |      |      |
| Congrès d'échanges d'expériences     |      | ■    |      |      |
| Diffusion des actes                  |      | ■    | ■    |      |
| Mise en œuvre locales                | ■    | ■    | ■    | ■    |
| Diffusion de la malle pédagogique    | ■    |      |      |      |
| Présentation des expositions         |      | ■    | ■    |      |



## Le WWF France et sa campagne changements climatiques

WWF-France  
188 rue de la Roquette  
75011 Paris  
France  
Tél. : 00 33 (0)1 55 25 84 84  
Fax : 00 33 (0)1 55 25 84 74



Organisation non-gouvernementale internationale, apolitique et non-confessionnelle, le WWF s'est créé en 1961 dans le but d'enrayer la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de forger un avenir dans lequel les êtres humains vivront en harmonie avec la nature. Présent dans plus de 90 pays, le WWF est aujourd'hui soutenu par près de cinq millions de personnes à travers le monde.

Il y a quarante ans, l'action du WWF consistait essentiellement à protéger la faune et la flore menacées d'extinction. Le WWF s'est ensuite intéressé à la préservation des milieux naturels dans leur ensemble. C'est ainsi que son champ d'action s'est considérablement élargi, l'organisation s'attaquant aux nombreuses formes de pollution qui nuisent aux sols et aux autres écosystèmes terrestres, à l'atmosphère, à l'eau douce et aux océans. Dans ce même objectif, le WWF cherche également à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles de la planète.

Créé en 1973, le WWF France dispose d'un statut d'association 1901 et compte 100 000 membres. Il est organisé en plusieurs départements (Conservation, Communication, Développement, Services administratifs et financiers et depuis peu, éducation à l'environnement et développement du volontariat). Il est le représentant en France du WWF.

Son activité de conservation se décline, à l'instar de tous les WWF nationaux, en six domaines prioritaires d'intervention appelés « missions » :

- Mission Forêts,
- Mission Océan et Côtes,
- Mission Eau douce,
- Mission Espèces,
- Mission Produits toxiques
- Mission Changements climatiques.

Si, à proprement parler, le WWF France n'a pas de mission Toxiques dûment organisée, il déploie cependant des missions qui lui sont propres :

- Mission Développement durable,
- Mission Espaces naturels,
- Mission Outre-Mer (DOM-TOM).



La mission Changements climatiques, pilote du programme PRIVILEGES, s'est structurée en 2000, quoique le WWF France soit actif dans ce domaine depuis la préparation du sommet de Kyoto en 1997.

Cette mission poursuit plusieurs objectifs, tels la sensibilisation aux impacts des changements climatiques sur l'ensemble des milieux naturels et des activités humaines, la promotion des solutions techniques et technologiques, l'évolution des négociations internationales en matière climatiques et leur application européenne et française.

La campagne Changements climatiques du WWF France intervient par conséquent simultanément auprès des décideurs et donneurs d'ordre publics et privés, des médias, des associations et autres instances socio-économiques et plus largement, du grand public.

Le programme PRIVILEGES correspond étroitement, par conséquent, à la philosophie générale qui l'anime : agir au plus près de nos concitoyens pour qu'ils mettent en œuvre des solutions relevant du développement durable, à leur portée et destinées à lutter contre la menace climatique.

## La Ville de Chalon-sur-Saône

Ville de Chalon sur Saône  
Place de l'Hotel de Ville - BP 92  
71321 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 90 50 50  
Fax : 03 85 90 50 26



Chalon-sur-Saône, Sous-Préfecture de Saône et Loire, proche des vignobles de Bourgogne, le long de la Saône et de l'A6 est un carrefour économique. Chalon est une ville qui continue à se développer. Sur le plan économique, elle s'affirme comme le premier pôle entre Lyon et Paris.

Son ambition est bien évidemment de conforter cette position mais aussi de faire en sorte que ce développement économique soit également porteur de développement humain. Pour que l'on vienne à Chalon mais aussi pour que l'on ait envie d'y rester.

L'implication de la ville de Chalon-sur-Saône dans le développement durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas récente.

Pour Chalon-sur-Saône, l'écologie et ses enjeux réclament la plus grande attention. Aussi entend-elle relever quotidiennement le défi du développement durable. Consciente des risques de notre temps, solidaire sur un territoire élargi, Chalon-sur-Saône œuvre quotidiennement pour un mieux vivre ensemble, ici et maintenant.

A Chalon, le respect de l'environnement est l'affaire de tous mais aussi de la responsabilité de chacun.

Dans ce domaine, la ville de Chalon montre l'exemple pour préserver et améliorer l'environnement de tous les Chalonnais. Cette volonté passe par une série d'initiatives concrètes qui va du développement du tri sélectif des déchets à la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores...



## Des exemples simples



- **L'heure du tri.**

Depuis juillet 2002, tous les Chalonnais trient leurs déchets et participent ainsi à une politique de ville propre et soucieuse de son environnement.

- **Atmosf'air : de l'air pur.**

Pour connaître en permanence la qualité de l'air, mais aussi pour mieux prévenir les problèmes de pollution, la ville de Chalon a signé avec le ministère de l'environnement une Charte Environnement. De cet engagement est né en 1994 le réseau Atmosf'air Bourgogne Sud, lié au réseau national Atmo. Cette structure, présidée par Dominique Perben, a une mission principale de surveillance de l'air grâce aux trois stations "multipolluant" basées sur l'agglomération chalonnaise. Les données récoltées lui permettent d'assurer, dans les délais les plus courts, l'information réglementaire auprès des autorités ainsi que l'information journalière du grand public, via les médias et internet. Plus largement, Atmosf'air mène une action de sensibilisation du public sur la problématique de la pollution atmosphérique et participe également à des actions d'information sur la qualité de l'air en direction des scolaires, lycéens, étudiants ...

- **Chalon, ville verte.**

Le Chalon vert, c'est quelque 10 000 arbres plantés depuis 10 ans, 3500 nouveaux arbustes chaque année, 500 points de verdure, 400 hectares de parcs, 1 jardin géobotanique, 120 hectares de prairie aménagée, 7,5 km de promenades sur la Coulée verte, deux bases de loisirs et de détente (Prés-Saint-Jean et Bellevue).





Commission Européenne  
Unité Life Bureau BU9 2/1  
1 rue de Genève  
B 1140 Brussels  
Tél. : (00) 32 2 299 11 11

## L'Union Européenne et son programme Life-Environnement

Institué par le règlement CEE n° 1973/92 du Conseil en date du 21 mai 1992, l'instrument financier pour l'environnement dénommé « Life » a pour ambition de contribuer au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la gestion communautaire dans le domaine de l'environnement.

Ce soutien financier de l'Union Européenne est accordé pour des actions qui présentent un intérêt communautaire manifeste, et qui contribuent significativement à la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'environnement. A ce titre, son article 2 précise que « ce soutien portera notamment sur des actions préparatoires de démonstration, de sensibilisation, d'incitation et d'assistance technique ».

Plusieurs domaines d'actions sont visés par l'instrument Life. Les naturalistes connaissent bien les actions éligibles au soutien financier de l'Union Européenne en application des directives « Oiseaux » et « Habitats », à l'instar de la protection du gypaète barbu dans les massifs montagneux, ou de la préservation des pelouses sèches à orchidées,. Ces actions relèvent de Life-Nature.

Life-Environnement, auquel émerge le programme PRIVILEGES, est notamment dédié à la promotion du développement durable et de la qualité de l'environnement. L'annexe technique du règlement précise même la nature des actions attendues : « mise au point et développement de technologies nouvelles propres, c'est-à-dire peu ou pas polluantes et susceptibles d'être économes en ressource ».

Le programme PRIVILEGES est donc particulièrement concerné, en ce qu'il vise précisément à identifier et mettre en œuvre des actions innovantes dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris par l'Union Européenne en novembre 1997 à l'occasion de la signature du Protocole de Kyoto.



Ce faisant, il favorise directement la mise en œuvre de la directive du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques, ainsi qu'à titre d'exemple :

- La directive sur un système européen d'échange des droits d'émissions.
- La directive sur les combustibles de substitution.
- La directive sur les performances énergétiques des bâtiments,
- La directive destinée à promouvoir la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Sur les 479 projets déposés à la Commission Européenne en novembre 2001 au titre de Life-Environnement, le comité Life n'en a sélectionné que 109 dont le programme PRIVILEGES. Sept autres projets déposés par la France ont également été retenus.

D'une durée de trois ans (1er septembre 2002 – 31 août 2005), le programme PRIVILEGES totalise un montant de 711 711 €, financé comme suit :

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| <b>Union Européenne</b>          | <b>355 800 €</b> |
| <b>WWF France</b>                | <b>179 291 €</b> |
| <b>Ville de Chalon</b>           | <b>100 000 €</b> |
| <b>Maison de l'Environnement</b> | <b>39 120 €</b>  |
| <b>ADEME</b>                     | <b>37 500 €</b>  |

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

**ADEME**

## Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Délégation Régionale Bourgogne  
10 avenue Foch  
B.P. 51562 - 21015  
Dijon Cedex - France  
Tél. : 00 33 (0)3 80 76 89 76  
Fax : 00 33 (0)3 80 76 89 70

Etablissement public mis en place en 1992, l'ADEME est un acteur du développement durable. Sa mission est de concilier le développement économique et social avec l'équilibre écologique de la planète.

### Les champs d'interventions de l'ADEME

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>Préservez la qualité de l'air</b><br>en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes | <b>Réduire la quantité de déchets</b><br>ménagers et industriels en favorisant le recyclage et la valorisation, la réduction à la source, la pérennité des filières de traitement et de valorisation | <b>Maîtriser la consommation énergétique</b><br>en développant les techniques sobres en énergie dans l'industrie, l'agriculture, le résidentiel et le tertiaire, les transports... | <b>Développer le management environnemental</b><br>dans les entreprises et les collectivités et promouvoir les écoproduits |
| <b>Réhabiliter les sites pollués</b>   | <b>Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables</b><br>(solaire, éolien, géothermie, biomasse...)  | <b>Lutter contre le bruit</b><br>grâce à l'isolation des bâtiments à proximité des aéroports...  |  |

### 3 priorités pour un développement durable

#### • La pollution de l'air

La pollution de l'air, surtout en ville, est une préoccupation forte de nos concitoyens. l'ADEME agit à trois niveaux. D'abord, il s'agit de doter notre pays d'un dispositif de surveillance conforme aux objectifs de la loi sur l'air, en liaison avec le ministère de l'Environnement et les collectivités locales. Cette action consiste aussi à affiner les prévisions des pointes de pollution et à améliorer la connaissance des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé. L'ADEME contribue également à la réduction des émissions en soutenant les investissements de dépollution des industries. Enfin, l'Agence doit renforcer son action dans le secteur des transports, notamment en favorisant le recours aux transports collectifs. Elle intervient également auprès des collectivités territoriales pour l'élaboration de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire en vue de réduire les déplacements contraints.



- **Maîtrise de l'énergie.** Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables constituent les conditions principales de notre indépendance énergétique et permettent d'épargner des ressources épuisables indispensables. L'engagement de stabilisation des émissions de gaz carbonique sur la période 1990-2010, pris dans le cadre du protocole de Kyoto, implique un vigoureux effort de maîtrise de l'énergie. Les efforts, notamment de recherche, sont orientés vers les transports, la construction neuve, les équipements domestiques et l'innovation dans les PMI en faveur de procédés industriels sobres et propres. Favorisant le développement local et l'emploi, les énergies renouvelables contribuent de surcroît à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Aussi, l'ADEME contribue-t-elle à améliorer la compétitivité et la pérennité des filières en cours de développement et à élargir la diffusion des produits et des services techniquement mûrs.
- **Economie du déchet.** Les pouvoirs publics se sont fortement engagés dans le sens d'une réduction de la mise en décharge des déchets, au profit du recyclage et de la valorisation des déchets. L'ADEME doit donc promouvoir le développement des capacités de collecte sélective et de traitement, notamment par les collectivités locales, et assurer la pérennité des filières de valorisation. Pour faciliter les débouchés des matières à recycler et alléger la facture "déchets" des contribuables/usagers, elle recherche une réduction des coûts à tous les stades. De même, elle poursuit ses efforts sur la valorisation des matières fermentescibles, afin notamment de garantir la qualité sanitaire et agronomique des composts fabriqués. Elle favorise enfin l'évolution des comportements des entreprises et des ménages, pour une réduction de la production de déchets à la source, par une meilleure conception des produits et une diminution des emballages. De plus, l'ADEME renforce ses interventions en faveur d'une gestion collective des déchets industriels banals et de la mise en place de filières de valorisation des produits en fin de vie

### Rôle de l'ADEME dans le partenariat PRIVILEGES :

- **Soutien technique.** L'ADEME sera un partenaire technique de l'opération PRIVILEGES. Elle apportera son soutien et ses connaissances dans le cadre de ses champs de compétences et principalement sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la réduction des pollutions et des gaz à effet de serre. Elle mettra à disposition des acteurs de PRIVILEGES ses publications techniques et documents de sensibilisation pour les collectivités, les entreprises et le grand public.
- **Soutien financier.** L'ADEME sera un partenaire financier de l'opération PRIVILEGES. Elle pourra apporter son soutien financier jusqu'à concurrence de 37 500 € pour les actions partenariales 2002-2005 de PRIVILEGES dans le cadre de ses procédures de soutien aux entreprises et aux collectivités s'engageant dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre. De plus l'ADEME pourra éventuellement apporter son soutien financier aux démarches d'entreprises ou d'acteurs locaux présentant des actions susceptibles d'être accompagnées au titre des aides habituelles définies annuellement.

## La Maison de l'Environnement de Chalon-sur-Saône

Maison de l'Environnement  
de Chalon-sur-Saône

1 place Sainte Marie  
71100 Chalon-sur-Saône

Tél. : 03 85 41 63 80

Mail : maisonenv@aol.com

La Maison de l'Environnement est une structure associative originale. Elle associe entreprises et collectivités pour aborder l'environnement de façon transversale en créant du lien entre les partenaires.

Créée par la municipalité Chalonnaise en 1990, l'association a été la plate forme de lancement des grands projets municipaux : Charte de l'environnement, réseau de surveillance de la qualité de l'air, fête du vélo, programmes pédagogiques, mise en place de la collecte sélective...

Avec la naissance de l'intercommunalité certaines missions originellement conduites par la Maison de l'Environnement ont été transférées aux collectivités : mission déchets poursuivie aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, école de pêche aujourd'hui animée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (CCAS). La Maison de l'Environnement assure aujourd'hui l'animation d'un club des collectivités auprès des 28 communes de l'agglomération, elle a en charge le volet environnement du pays du Chalonnais.

La particularité de la Maison de l'Environnement reste la collaboration exceptionnelle développée avec les industriels. Dès sa première année de création les industriels devenaient partenaires de la structure au sein d'un Fonds pour l'Innovation à l'Environnement (F.I.E.). Ce fonds rend possible la collaboration des sites industriels et des prestataires de service locaux à la qualité de vie de la cité. Concrètement les entreprises bénéficient ainsi de personnel en temps partagé, pour les accompagner dans leurs démarches d'amélioration continue en environnement. Les services sont nombreux : montage des dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement, accompagnement à l'ISO 14 001 (norme du management environnementale) deux des 12 premières entreprises françaises certifiées ISO 14 001 étaient chalonnaises et adhérentes au FIE !, veille juridique, montage d'opérations de communication, réunions d'information et actions de formation.

Parmi les opérations de communication à noter le partenariat école entreprises avec la créations d'expositions sur les thèmes des déchets, de l'eau, de l'air, du bruit, la réalisations de maquettes pédagogiques ou des créations originales comme le livret « Jongleur du bonheur » 17 écoles ont visité 17 entreprises, les chefs d'entreprises se sont déplacés dans les écoles et un livret à été réalisé.

Aujourd'hui la Maison de l'environnement, avec une équipe compétente prouve par ce programme européen sa capacité d'émulation et d'entraînement pour associer tous les acteurs locaux à la construction d'un monde conciliant développement économique et environnement.

### Président

Monsieur Philippe CHERPION  
PDG de Kodak Industrie

### Vice Président

Monsieur Gilles MANIERE  
Adjoint au Maire de Chalon-sur-Saône

### Secrétaire

Monsieur Bruno SERVIERE  
Président de l'Association  
des Usagers de la Zone  
Industrielle Nord

### Trésorier

Monsieur Alain Cazaux

### Directeur

Monsieur Jean-Michel BLANC

### Ingénieur Conseil

Monsieur Christophe AUBRY